

10 septembre 1975, Québec

Conférence de presse sur divers dossiers

M. Bercier : On commence. M. Bourassa a une déclaration à faire. Ensuite, il va être disponible pour les questions jusqu'à cinq heures.

M. Bourassa: On vient de négocier cela avec M. Bercier: J'espère que tout le monde a eu des bonnes vacances parce qu'il y a quand même pas mal d'action au Québec, comme d'habitude. Ce n'est pas une province où on s'ennuie. J'ai quelques annonces à vous faire. D'abord, touchant la réforme administrative. Comme j'ai travaillé, ces jours-ci, particulièrement sur une nouvelle étape de la réforme administrative... Je pourrai résumer cela tantôt. On vous a distribué le communiqué. La première étape, comme vous le savez, avait été franchie en 1970, par l'adoption de la Loi de l'administration financière. Cette loi confie au Conseil du trésor un rôle primordial dans le domaine des finances publiques.

Cette étape dans laquelle s'engage le gouvernement s'inscrit dans le même cheminement logique et déborde, cette fois ci, le champ de l'administration financière pour couvrir tout le champ d'intervention du Conseil exécutif. Vous savez qu'actuellement, il y a trois comités qui fonctionnent, au sein du conseil des ministres: le Conseil du trésor, le comité de législation et le comité des affaires économiques, qui est transformé, ici, sous forme de Comité des ressources humaines.

Comme on l'a déjà annoncé, un journaliste m'avait appelé là-dessus, notamment M. Bercier j'avais dit qu'il y aurait trois autres comités qui seraient formés, le comité de la qualité de la vie, le comité des ressources naturelles, qui est le comité économique, le comité des ressources humaines et le comité de l'aménagement du territoire. Chacun de ces comités aura pour fonction de maximiser la cohérence des activités gouvernementales dans les matières relevant de sa compétence, en formulant au conseil des recommandations sur les dossiers qui lui sont soumis. Ces recommandations viseront à permettre au conseil de cerner l'ampleur et la portée du sujet traité, d'identifier les solutions possibles, de choisir parmi ces solutions celle qui serait la meilleure et d'en mesurer toutes les conséquences.

Par ailleurs, un comité de législation, aussi composé de ministres, sera chargé de préparer, à l'intention du conseil, un avis sur les implications législatives des dossiers soumis au conseil et de ses effets sur le cycle législatif. Des comités temporaires pourront être créés, évidemment, comme cela se fait régulièrement depuis quelques années, c'est-à-dire des comités interministériels, qui sont créés, pour des problèmes ad hoc. Il y a un comité de coordination des relations gouvernementales. C'est le secrétariat général du conseil exécutif qui va voir au fonctionnement de cette nouvelle étape. Il y aura un représentant du secrétariat général dans chaque comité.

Il y a deux autres décisions dont je veux vous faire part; je résume le communiqué qui vous a été remis tantôt. En donnant suite aux travaux du comité de la réforme administrative, le ministre de la Fonction publique et le président du Conseil du trésor se voient chargés de suggérer au gouvernement des mesures pour accroître la productivité de l'administration.

Ces ministres seront assistés, à cette fin, d'un comité de sous-ministres, le groupe de travail sur l'administration gouvernementale, qui poursuivra les travaux entrepris par le comité de la réforme administrative. Il y aura évidemment un comité de nomination, qui existait d'une façon informelle depuis quelque temps mais qui va exister d'une façon plus formelle pour la nomination aux différents postes de sous-ministres adjoints et autres postes. Enfin, le gouvernement a l'intention d'étendre à d'autres organismes que ses ministères les mesures mises de l'avant dans le cadre de la réforme administrative. Il s'agit là d'une autre étape de la réforme administrative qui exigera des mesures législatives importantes. Ces mesures permettront de moderniser, si on peut dire, l'action du gouvernement, l'efficacité, la qualité de l'administration publique et pourront donner à la réforme administrative toute sa signification.

Les raisons d'être de cette réforme, c'est que, comme vous le savez, l'administration publique est de plus en plus complexe et un conseil des ministres de 20 ou 27 peut difficilement, en tout temps, examiner les implications techniques de tous les sujets qui sont abordés et avec de tels comités, cela crée un palier qui permettra plus de dynamisme et plus de rapidité, si nécessaire, dans les décisions qui sont prises par le conseil des ministres en tenant compte de l'évolution de la situation.

Après la conférence de presse, MM. Coulombe et Morin, M. Coulombe est secrétaire général et M. Morin est mon chef de cabinet, pourront, pour ceux qui sont intéressés à ces questions particulières de réforme administrative, répondre aux questions autres que celles que vous pourrez poser.

L'autre annonce que j'ai à faire, c'est que j'ai convoqué, à la suite d'une discussion au conseil des ministres et après entente avec le ministre du Travail, M. Harvey, qui était retenu dans la région de Jonquière aujourd'hui, la commission parlementaire du travail pour vendredi, dix heures, pour examiner la question du transport en commun à Montréal. Vous savez que les Montréalais ont connu une grève d'une quinzaine de jours au cours du mois d'août et le gouvernement, devant l'impasse actuelle des négociations, espère que la convocation de la commission parlementaire pourra rapprocher les parties. Nous l'avons fait à quelques reprises dans le passé, comme dans le cas de l'Hydro-Québec. C'est une grève qui affecte des centaines de milliers de travailleurs.

Je suis convaincu que les syndiqués eux-mêmes, les dirigeants syndicaux, de même que les travailleurs de Montréal souhaitent qu'ils n'aient pas à faire face à une nouvelle grève du métro ces jours-ci. Alors j'ai communiqué avec le Président de la STCUM, M. Hannigan, avec M. Beaudouin et je leur ai dit que le gouvernement et le ministre du Travail puisque c'est une décision du conseil des ministres, les invitait à la commission parlementaire de vendredi prochain et que je ne vois pas pourquoi, étant donné que la Commission a lieu après demain, on aurait à faire face à une grève demain ou après-demain. Alors nous voulons poser un geste qui est normal en tenant compte de l'intérêt des centaines de milliers de travailleurs de Montréal, nous voulons poser un geste de nature à rapprocher les parties et éviter, dans l'intervalle d'un mois, une nouvelle grève qui affecte très sérieusement pas loin d'un million de personnes.

M. D'Anjou : Et la police, est ce qu'il y a quelque chose aussi pour les policiers si cela vient échu vendredi?

M. Bourassa: Pour les policiers, j'ai discuté avec les deux parties et ce n'est pas une intervention personnelle qu'on m'a demandée. On m'a demandé plutôt d'être sensibilisé au dossier des policiers de Montréal. On connaît le travail très ingrat qu'ils ont à faire. Je pense bien que dans les grandes métropoles nord-américaines, le travail des policiers est de plus en plus difficile. Alors, il faut comprendre un peu leur problème. Par ailleurs, il faut quand même constater que leurs conditions de travail sont très comparables avec celles qui existent dans d'autres métropoles du Canada.

J'ai demandé aux deux parties de me soumettre des chiffres pour ce qui a trait à la différence financière, si je peux employer cette expression, qui existe entre les offres et les contre-offres. Le conseil de sécurité a fait des offres aux policiers. Ils ont reçu des contrats de la part des policiers; alors je veux connaître l'écart financier, parce qu'indirectement, le gouvernement est toujours impliqué dans ces questions, connaître l'écart financier qui divise les deux parties. Alors c'est ce à quoi on travaille actuellement.

M. Bercier : Est ce qu'il y a des questions?

M. Bourassa : On a d'autres sujets d'actualité.

M. Bercier : Particulièrement aussi. M. D'Anjou. M. Bourassa : M. Pelletier ou M. D'Anjou?

M. Bercier : M. Pelletier d'abord.

M. Pelletier M. Bourassa, est ce qu'on pourrait savoir exactement ce que vous entendez faire à l'endroit de M. Springate qui, depuis dimanche dernier, comme on le sait, est en train d'organiser une attaque utilisant tout le vocabulaire possible contre votre bill, contre la loi no 22? Est ce qu'on pourrait savoir exactement votre réaction? On sait ce matin, que le whip en chef du Parti libéral ne cachait pas son mécontentement et qu'il proposerait même, qu'il vous proposerait de demander à M. Springate de quitter les rangs du parti.

M. Bourassa : Le whip adjoint a dit, disons le Parti libéral, je ne le sais pas, je n'ai pas communiqué avec le whip en chef, ce n'est pas une question qui relève uniquement du chef du parti. M. Springate est membre du Parti libéral. Vous avez les déclarations de M. Desrosiers sur l'attitude de M. Springate et je n'ai pas d'autres commentaires à ajouter pour l'instant sur les commentaires que je vous ai faits en fin de semaine et que M. Desrosiers a faits. Je pense bien que l'expulsion d'un parti est une décision très sérieuse, il faut s'en rendre compte. M. Springate ne demande pas de ne pas respecter la loi, il demande que le gouvernement retire une loi contre laquelle il a voté. C'est pourquoi le président du Parti libéral, M. Desrosiers, a exprimé le point de vue que vous connaissez, qui a été transmis aux journaux ce matin.

M. D'Anjou : S'il était député francophone, M. Bourassa, est ce que vous l'expulseriez plus rapidement?

M. Bourassa : Si on se met à répondre aux questions hypothétiques cet après-midi, cela va être très long.

M. Bercier : Rémy D'Anjou. Gérald, est-ce sur le même sujet?

M. Leblanc Oui.

M. Bercier : Rémy aussi?

M. D'Anjou : Oui, c'est sur le même sujet.

M. Bercier Rémy D'Anjou, ensuite, Gérald Leblanc.

M. D'Anjou : M. Bourassa, en tant que parlant français, Québécois, Canadien français et en tant que premier ministre, comment interprétez-vous l'attitude du poste de radio CFCF de Montréal, qui fait campagne pour que soit retiré le bill 22?

M. Bourassa : Disons que je suis le premier ministre de tous les Québécois et non pas d'un groupe par rapport à un autre. Je crois que l'attitude du poste en question me paraît assez... Ils ont le droit... Nous sommes dans un pays libre et dans une province libre ou toutes les opinions peuvent s'exprimer. De ce côté, évidemment, on ne peut pas interdire... Le CRTC, je ne veux pas préjuger sur la décision du CRTC, actuellement examine l'attitude du poste CFCF. Je ne crois pas que les gestes qui sont admis par l'organisme du CRTC, contribuent de quelque façon que ce soit à permettre une meilleure entente entre les différents groupes ethniques au Québec.

M. Bercier : Pierre L'Heureux.

M. L'Heureux : M. Springate dit qu'il a votre appui. Pourriez-vous nous dire dans quelle mesure il a votre appui? J'aimerais que vous commentiez également le ton, non pas le contenu, avec lequel il fait sa protestation.

M. Bourassa : Je n'ai pas vu le ton. Je n'ai pas eu le temps d'écouter CFCF. Il y a les problèmes du métro, les problèmes de la police, la réforme administrative, les finances, les problèmes des investissements étrangers et je dois vous dire que je n'ai pas eu le temps d'écouter le ton du poste CFCF. M. Springate n'a certainement pas mon appui. Ce qu'il a pu dire, c'est que le Parti libéral et le chef du Parti libéral, le président du Parti libéral permettaient... Est ce qu'on pourrait faire les interviews après? C'est parce que c'est assez ennuyeux quand cela s'allume et s'éteint. Je pourrai vous répéter cela tantôt, en interview.

Une Voix : C'est un « deadline ».

M. Bourassa : D'accord, mais je vais vous faire cela rapidement. C'est parce que je ne vois pas M. L'Heureux et je n'aime pas parler à des gens que je ne vois pas. Je ne suis pas à une ligne ouverte. Si j'étais à une ligne ouverte, je ne dis pas.

M. L'Heureux Vous avez dit que le chef du parti permettait...

M. Bourassa : Ce que je vous dis c'est que le Parti libéral, comme tel, a pour position, dans des questions fondamentales, cela a été le cas dans d'autres juridictions, dans d'autres pays... Quand il y a des questions fondamentales, ma position est bien connue je l'ai répétée 100 fois, comme les autres partis politiques ne possèdent pas de représentant dans les partis d'opposition, on peut justifier une discipline moins contraignante dans le cas de cette

question linguistique. Si les autres partis d'opposition avaient des représentants, ce serait différent. Ce n'est pas un appui à la campagne qu'il fait. Je pense que là-dessus on interprète très mal les paroles de M. Springate. Ce que cela veut dire c'est que le Parti libéral étant le seul parti où les anglophones peuvent être entendus, la discipline est un peu moins contraignante qu'elle le serait dans d'autres questions.

M. Bercier : Jacques Keable, ensuite M. Gagnon.

M. Keable: Une question à deux volets...

M. Bourassa: C'est la même chose dans d'autres partis. M. Bourgault a une certaine liberté dans le Parti québécois pour critiquer l'attitude de M. Lévesque.

M. Keable : Comment est-ce qu'il faut considérer la prise de position ce matin de l'autre député libéral, M. Gilles Houde, qui dans un communiqué qui a été remis à la presse, dénonce l'attitude de M. Springate et du poste CFCF? Est ce qu'il faut voir une réaction officielle du parti ou quoi?

M. Bourassa: Je n'ai pas vu le communiqué de M. Houde. J'aimerais mieux en prendre connaissance avant de le commenter. L'attitude du poste CFCF a été dénoncée... Je l'ai fait moi-même, le ministre de la Justice l'a fait. Des députés libéraux l'ont fait, mais dans la mesure où s'est admis par le CRTC parce qu'il y a quand même des organismes qui existent, il y a une liberté d'expression qui existe au Québec pour tous les opposants des lois ou tous les opposants du régime. On est peut-être l'endroit au monde où il y a la plus grande liberté d'expression, mais j'ai dit tantôt que ce genre d'attitude ne contribuait aucunement à une meilleure entente entre les différents groupes ethniques, quoiqu'en un mot c'est une attitude très négative qui ne fera pas avancer la solution des problèmes très complexes qui existent au Québec.

C'est vrai que mon gouvernement, c'est la vérité, a posé le geste ou a fait l'effort le plus important de francisation du Québec, qui n'a jamais été fait dans notre histoire. C'est mon gouvernement qui a posé ce geste. Que ça suscite certaines réactions, ce n'est pas une surprise totale.

M. Keable : Toujours à propos de CFCF, est ce sentiment que la station CFCF a donné ce qu'il convient d'appeler des possibilités raisonnables d'expression aux représentants de la position gouvernementale sur cette question?

M. Bourassa : Je dois vous dire, je l'ai écouté cinq minutes en me rendant à mon bureau à Hydro-Québec lundi, les gens qui appelaient disaient toutes sortes de noms à mon endroit, disons que j'ai changé de poste.

M. Keable : Compte tenu de ce qu'on vous a dit et compte tenu de ce que vous venez de dire, vous avez parlé d'attitude négative de la part de CFCF, j'imagine que vous avez quand même un point de vue là-dessus.

M. Bourassa : Je vous l'ai dit mon point de vue tantôt, M. Keable. C'était une attitude très négative qui ne contribue d'aucune façon à une chose qui est quand même essentielle

pour la solidité du Québec, c'est-à-dire l'entente entre les différents groupes ethniques. Par ailleurs, ce que je dis, c'est que mon gouvernement est celui, dans toute l'histoire du Québec, qui a posé le geste le plus important. Il fait l'effort le plus majeur pour la francisation du Québec et ce n'est pas une surprise qu'il y ait des réactions, temporaires à tout le moins.

M. Keable : Je reprends ma question, si vous voulez, à l'intérieur...

M. Bourassa : Lundi, à moins qu'il arrive des choses qui, pour l'instant sont imprévisibles, je dois être dans le comté de Robert Baldwin pour rencontrer les gens de cette région.

M. Bercier M. Keable, dernière question.

M. Keable : À l'intérieur justement du marathon de CFCF, je reprends ma question, est ce que vous avez l'impression que la position gouvernementale a été représentée de façon équitable?

M. Bourassa : Écoutez, pas si j'ai lu comme vous les éditoriaux qui ont dit que la position gouvernementale n'avait pas été représentée. Mais comme je vous ai dit tantôt, M. Springate n'a pas l'appui du gouvernement, n'a pas l'appui du président du parti, n'a pas l'appui du chef. Il exprime la liberté de pensée qui existe au sein du Parti libéral, il a voté contre la loi 22, il avait été suspendu à la suite de son vote contre la loi 22. Il a été réintégré par la suite par le conseil de direction et j'étais d'accord avec la décision du conseil de direction en disant que le Parti libéral était le seul où il pouvait s'exprimer. La question de l'expulsion d'un membre du parti parce qu'il n'est pas d'accord avec une loi, surtout une loi qui a quand même des implications très profondes pour les différentes communautés, est une question très grave.

M. Bercier : Sur le même sujet, Philippe Gagnon, messieurs D'Anjou et Lesage.

M. Gagnon : M. Bourassa, étant donné que la loi 22 est une loi majeure pour le Parti libéral, est ce que vous allez défendre vous-même la loi 22, votre loi, ou si vous allez attendre que le Parti québécois qui n'a pas voulu cette loi, le fasse pour vous? Est-ce que vous allez défendre vous-même la loi 22, votre loi, ou si vous allez attendre simplement que le Parti québécois qui n'a pas voulu cette loi, le fasse pour vous?

M. Bourassa : J'ai lu brièvement la déclaration du Parti québécois ce matin. Leur attitude est une sinistre farce. C'est franchement une farce.

M. Gagnon : Celle de M. Springate...

M. Bourassa : Laissez-moi terminer s'il vous plaît. Ayez au moins le respect de l'autorité. C'est certainement le parti le plus hypocrite qu'on ait jamais connu au Québec. Si on considère les déclarations qui ont été faites par le Parti québécois à l'occasion de la loi 22, si on examine leur programme, c'est complètement ridicule de faire les affirmations qu'ils ont faites ce matin. Quant à défendre la loi 22, je l'ai fait moi-même à de très nombreuses reprises. Je le fais toutes les fins de semaine. Je vais le faire lundi. Je n'ai cessé de le faire depuis l'adoption de la loi 22. Je suis extrêmement surpris de votre question. C'est le moins qu'on puisse dire.

M. Bercier : Rémi D'Anjou.

M. D'anjou : M. Bourassa, sur le sujet de CFCE, n'avez-vous pas l'intention de vous servir de ce qui se passe à CFCE, de vous servir de ce fait, devant le gouvernement fédéral, dans votre bataille sur le contrôle des communications au Québec?

M. Bourassa : Les deux questions sont différentes. Le CRTC va donner son point de vue là-dessus. Je pense qu'il y a une responsabilité de tous les médias sur cette question. Il y a le problème de la liberté de presse, le problème de la liberté d'information et le problème du bien commun. L'équilibre à atteindre dans ces différents objectifs qu'il faut essayer de concilier n'est pas toujours facile.

M. Bercier : Gilles Lesage.

M. Lesage : Vous dites, en tout cas, vous laissez entendre que c'est seulement dans le Parti libéral que les anglophones ont voix au chapitre pour expliquer l'attitude de M. Springate, mais j'aimerais savoir, d'une part, comment il se fait que M. Springate soit le seul des députés anglophones qui s'exprime comme il le fait. Est-ce vraiment lui qui exprime ce que les députés et les ministres anglophones de votre gouvernement en pensent? D'autre part, comment se fait-il que son droit à la dissidence aille jusqu'à saboter la mise en œuvre de la loi 22?

M. Bourassa : M. Springate ne recommande pas le non-respect de la loi. Je suis convaincu qu'il ne représente pas. Il parle en son nom personnel, c'est évident. Mais le problème de M. Springate, c'est le problème de l'expulsion d'un parti politique. C'est quand même une question très grave. Lorsque je l'ai suspendu, au mois d'août 1974, j'ai été très fortement critiqué par beaucoup d'éditorialistes et par une bonne partie de l'opinion publique en disant que j'empêchais, au sein du Parti libéral, la libre expression d'un député sur une loi sur laquelle il n'était pas d'accord. Je me souviens très bien des critiques très fortes qui ont été faites, à ce moment, à la suite de la suspension de M. Springate.

M. Lesage : Les autres députés et ministres anglophones, je m'excuse?

M. Bourassa : Les ministres anglophones ont voté pour la loi 22.

M. Lesage : Oui, mais comment se fait-il que sur le problème précis qui se pose actuellement, on n'entend pas M. Drummond, M. Tetley... pas, mais vous ne pouvez pas suivre continuellement toutes leurs déclarations. Il paraît bien dans vos questions que vous en avez échappé quelques-unes de ma part.

M. Dumas : M. le premier ministre, est ce que vous avez l'intention d'amender la loi 22 ou si vous avez l'intention de régler les problèmes actuels en modifiant la réglementation seulement?

M. Bourassa : il n'est pas du tout question cela doit être très clair d'amender la loi 22. Alors, les lignes ouvertes qu'on peut faire, c'est l'expression d'une liberté de pensée très grande au Québec. À cet effet, c'est une perte de temps.

M. Dumas : Comment allez-vous régler les problèmes qui se posent? Est-ce que vous allez changer la réglementation?

M. Bourassa : La loi 22 est une bonne loi. Elle a toute la flexibilité nécessaire à l'intérieur de la loi qui lui permet de faire face à des problèmes temporaires. On s'attendait bien en s'attaquant à la question linguistique au problème très difficile que cela suppose. Ce n'est pas pour rien qu'on est le premier gouvernement à régler cette question. C'est parce qu'aucun gouvernement avant nous n'a osé s'attaquer à une question aussi complexe. La loi 22 contient la possibilité pour le ministre de l'Éducation et le gouvernement, on en a discuté longuement ce matin au conseil des ministres, contient tous les moyens pour le ministre de l'Éducation d'agir.

M. Dumas : Par la réglementation?

M. Bourassa : Par la réglementation. Je veux dire, il y a différents critères qui existent. Sur le plan de la réglementation, le ministre de l'Éducation a les moyens d'accès.

M. Dumas : Alors, le droit de regard sur le contingentement va demeurer dans la loi 22?

M. Bourassa : Cela a été voté à 92 à 8. C'est l'un des votes les plus importants qui n'ont jamais été pris à l'Assemblée nationale.

M. Bercier : Jacques Neable, Wildgust, Lesage, Athot...

Une Voix : Sur le même sujet?

M. Bercier : Sur le même sujet, oui.

M. Keable La position que vous allez prendre pour régler ce Positions déjà annoncées par le président du Parti libéral, Me Desrosiers, dans le sens d'un élargissement du quota à l'échelle de l'Île de Montréal?

M. Bourassa : Vous voulez dire par Jacques Parizeau ou Claude Desrosiers?

M. Keable : Cela a été repris par M. Parizeau ce matin, cela a été annoncé par M. Desrosiers avant-hier.

M. Bourassa : Est ce que M. Lévesque ce matin, vous êtes peut-être plus au courant que moi, a repris la position de M. Parizeau? Là, je m'informe.

M. Keable : Vous avez les informateurs à Montréal.

M. Bourassa :] Non, mais parce que je voudrais savoir quelles divisions existent dans le Parti québécois sur la question linguistique. Sur cette question, nous avons discuté, ce matin, au conseil des ministres et vous serez avisés en temps opportun. Il y a l'esprit de la loi quand même, qui veut que le français soit la langue officielle, mais la loi donne une certaine flexibilité dans l'application temporaire.

M. Keable : La loi, actuellement, ne vous permet pas d'étendre le quota dans l'île de Montréal?

M. Bourassa : Tout dépend de l'interprétation qu'on veut donner à la loi. La question est très juste, mais tout dépend de l'interprétation.

M. Wildgust : C'est plus ou moins la même question. Est-ce qu'on pourrait dire que vous êtes à considérer l'idée de changer le système de quotas pour tenir compte d'une région, d'une ville ou de toute la province? Est-ce que quelque chose de cette sorte est considérée maintenant?

M. Bourassa : Là-dessus, je ne peux pas vous répondre. Le ministre de l'Éducation, avec qui j'ai discuté très longuement de la question depuis trois jours, attend des informations additionnelles avant de prendre position.

M. Wildgust : Est-ce qu'on pourrait savoir quand on pourrait s'attendre...

M. Bourassa : Aussitôt qu'il aura obtenu les informations suffisantes.

M. Wildgust : Et pour les enfants qui sont maintenant en difficulté avec le système?

M. Bourassa : Je comprends. Même s'il y en avait seulement qu'un, c'est important, mais je veux dire qu'il reste quand même que dans l'ensemble, la réforme scolaire ou la rentrée scolaire, je m'excuse, s'est faite dans des conditions normales. Pas d'autres questions, messieurs? J'ai la grève du métro qui me préoccupe beaucoup, moi.

M. Lesage (Gilles) : Sur le même sujet, si je comprends bien, vous dites qu'il n'est pas question de modifier la loi 22 actuellement. Est-ce que cela veut dire que le gouvernement veut garder en même temps, dans la loi, et essayer d'appliquer en même temps les deux principes qui semblent contradictoires, celui des tests d'aptitude linguistique et celui du contingentement?

M. Bourassa : Ils ne sont pas...

M. Lesage (Gilles) : Comment allez-vous réussir à ...

M. Bourassa : Ils ne sont pas contradictoires, les deux principes et cela met en relief qu'on reçoit toutes sortes de conseils quand on est au gouvernement, et le plus intrigant, c'est qu'ils sont contradictoires à quelques mois près. Mais il n'y a pas de contradiction. Il y a l'amendement, qui a été proposé à l'article 40 et avec lequel tout le cabinet était d'accord, et j'étais particulièrement d'accord avec cet amendement, qui se trouve à permettre au gouvernement d'intervenir s'il y a des abus, s'il y a des excès. Par ailleurs, la première ligne d'action, si on peut dire, c'est la question des tests, et la question des contingentements est la deuxième ligne d'action du gouvernement. C'est ça. Le problème linguistique au Québec est suffisamment complexe pour justifier le gouvernement d'avoir des lignes d'action comme celles-là.

Le bill 22 n'a pas compliqué la situation. La loi 63 créait des problèmes que vous connaissez.

Avant la loi 63- je m'adresse à la population anglophone – qu'on se souvienne des événements durant les années soixante. Évidemment, ça fait cinq ans qu'on a une relative paix sociale au Québec. Je n'en prends pas le crédit, je constate le fait. Mais qu'on se souvienne des années soixante où il y avait des affrontements violents impliquant des événements que vous savez et dont vous vous souvenez, alors je pense qu'il fallait apporter une question à la solution linguistique. À la lumière du rapport Gendron, à la lumière des facteurs démographiques qui existent au Québec actuellement, à la lumière du développement des communications, cela aura été, c'est certain, beaucoup plus facile pour le gouvernement de jouer les Ponce Pilate et de retarder la réforme linguistique. Tous mes prédécesseurs ont retardé la réforme linguistique. Cela a été beaucoup plus facile, on aurait peut-être pu le faire trois ou quatre ans, sans problème, en invoquant toutes sortes de raisons, mais on a décidé de faire face au problème, de ne pas y faire face en ayant le dos au mur comme on aurait pu l'avoir dans trois ou quatre ans, mais d'y faire face librement au terme d'un mandat et c'est ce qu'on a fait avec la loi 22 en lui donnant toute la flexibilité correspondante à la complexité de la situation linguistique au Québec.

Il ne faut pas oublier qu'il y a deux réseaux publics d'écoles au Québec et qu'il y a deux groupes qui se sentent en minorité, l'un par rapport au continent nord-américain, l'autre par rapport au contexte québécois. Seulement ces facteurs, c'est assez pour se dire quand même que si la loi 22 ne cause pas plus que les problèmes que nous avons là, je pense bien qu'il faut tenir compte que cela pourrait être bien pire si on tient compte de ce qui est arrivé dans le passé au Québec.

Nous essayons, le plus honnêtement possible, au-dessus de la partisanerie politique, au-dessus de l'électorisme, on fait toutes sortes de suppositions sur l'attitude du gouvernement là-dessus, mais l'attitude la plus électoraliste du gouvernement, cela aurait été de ne rien faire. Mais, c'est parce que précisément le gouvernement n'est pas électoraliste et il a voulu assumer ses responsabilités, non pas vis-à-vis l'immédiat, mais vis-à-vis l'avenir, qu'il s'est attaqué à la loi 22.

M. Bercier : M. Gilbert Athot, Daniel L'Heureux.

M. Athot : M. Bourassa, à la lumière de ce que vous avez dit tout à l'heure, est ce qu'on peut prendre pour acquis qu'il y aura des changements à la réglementation sur la loi 22 et si oui, est ce que ce sera au cours de la semaine ou plus probablement au cours de la semaine prochaine?

M. Bourassa : Non, vous ne pouvez certainement pas prendre pour acquis qu'il y aura des changements à la réglementation, parce que tous les pouvoirs à l'intérieur des règlements... il faut d'abord examiner les pouvoirs que nous avons actuellement à l'intérieur des règlements.

M. Bercier : Daniel L'Heureux, une dernière question sur le même sujet, on va passer...

M. L'Heureux : D'une façon très pratique, s'il y a 100 places disponibles en vertu des quotas et qu'il y a 150 élèves qui ont passé le test pouvant les rendre admissibles à l'école anglaise,

qu'est ce qui se produit dans un cas semblable? Ce sont des tests qui ont priorité et on augmente les quotas.

M. Bourassa : C'est la question que nous examinons actuellement. La question est très juste et il y a des suggestions qui sont faites. Il y en avait par M. Parizeau ce matin. Si nous examinons actuellement l'application de la loi, à la lumière des différents facteurs, l'esprit de la loi, l'objectif de la loi, qui est de faire du français la langue officielle et quelles sont les solutions temporaires ou permanentes qu'on peut adopter. Je ne peux pas vous répondre immédiatement là-dessus. Le ministre de l'Éducation et moi-même, on examine continuellement la situation et on attend des informations additionnelles avant de prendre position.

M. Dumas : Cela pourrait aller jusqu'à l'élargissement des quotas.

M. Bourassa : Je ne veux faire aucune autre déclaration.

Une Voix : Sur un autre sujet...

M. Bourassa: Il n'y a plus d'autres questions sur CFCF n'a pas de question? Non? On me dit que tu es arrivé par hélicoptère sur mon héliport.

Une Voix : C'est cela.

M. Bourassa : Qui a donné la permission?

M. Benedetti: M. Potvin.]

M. Bourassa : Il aurait dû m'en parler!

M. Benedetti.: 55 minutes de Montréal.

M. Rivet : M. Bourassa, M. Saint-Pierre parlait, hier, à New York, devant des financiers américains. Il leur a, d'après ce qu'on a titré, ouvert les portes du Québec pour les investissements avec toutefois des règles du jeu. M. Saint-Pierre a été assez peu explicite, cependant, sur ces règles du jeu. Est-ce que vous pourriez l'être plus?

M. Bourassa : Je dois être à Francfort au mois d'octobre, comme vous le savez, à la réunion du Conseil général de l'industrie et à ce moment-là, j'ai l'intention de répondre à votre question. Cela peut justifier votre voyage en Allemagne, ce qui n'est pas désagréable, au mois d'octobre.

M. Rivet : ... mon patron!

M. Keable : Un petit peu au même sujet, au sujet de la déclaration du ministre Saint-Pierre, hier, où on voit se profiler un peu l'ombre, la grosse ombre du futurologue Herman Kahn, au colloque du Mont-Gabriel, vous nous aviez dit, aux journalistes, que le lundi suivant, vous feriez le point sur cette question, en nous envoyant un communiqué de Charles Denis.

J'ai appris la chose à Charles Denis, apparemment, le mercredi suivant, et on n'a toujours rien reçu. Est-ce qu'il y a des développements de ce côté?

M. Bourassa : Nous avons décidé plutôt d'attendre les appels téléphoniques de la part des journalistes.

M. Keable : J'ai appelé.

M. Bourassa : Vous l'avez appelé

M. Keable: Vous n'avez jamais rappelé, par exemple.

M. Bourassa : Je vais en parler à M. Denis tantôt.

M. Keable : Mais je vous pose la question. Est-ce qu'il y a des développements là-dessus? Est-ce que le contrat est signé? Où est-ce que cela en est rendu?

M. Bourassa : Je ne crois pas qu'il ait été signé. Je m'excuse. Je ne crois pas qu'il ait été signé. On m'a envoyé un résumé, parce là-dessus, et je ne me souviens pas qu'il ait été signé. Je ne crois pas, non, j'en suis à peu près convaincu.

M. Benedetti Le président de la Fraternité des policiers de la CUM est sous l'impression que vous allez intervenir dans leur problème. Est-ce que c'est correct et quand?

M. Bourassa : Tout dépend ce qu'il veut dire par intervention. M. Custeau est venu à mon bureau, à l'Hydro-Québec, lundi. Il m'a demandé quelques minutes pour me rencontrer, pour me remettre des documents. J'ai accepté de le faire et je lui ai dit que je communiquerais avec le conseil de sécurité. Actuellement, le conseil de sécurité examine la question.

M. Benedetti : Lalonde ne rencontrait pas les policiers?

M. Bourassa : Actuellement, le conseil de sécurité est au ministère de la Justice; M. L'Écuyer est au ministère de la Justice avec M. Normand et avec M. Lalonde. Je vous ai dit tantôt que mon point avait été de demander, de la part du conseil de sécurité et de la fraternité, leurs chiffres sur l'écart financier. On me dit, c'est toujours la même chose, dans un cas on dit que c'est important; dans l'autre cas, on dit que ce ne l'est pas. Alors j'ai demandé les chiffres de part et d'autre pour voir ce qui sépare les deux parties en termes financiers.

M. D'Anjou: Sur le même sujet, M. Bourassa. Est-ce que c'est le seul point qui vous intéresse dans les négociations avec le conseil de sécurité les policiers c'est-à-dire que ce qui pourrait se produire, advenant une grève des policiers, ne vous préoccupe pas trop pour l'instant?

M. Bourassa : Je ne prévois pas une grève des policiers.

M. D'Anjou : Il y en a eu une en 1969.

M. Bourassa : D'accord. Je ne prévois pas une grève des policiers. Il faut quand même constater que les policiers, normalement, sont les premiers à respecter la loi. Ils ont des offres salariales qui les mettent sur un pied équivalent avec Toronto; c'est l'une des seules classes de salariés au Québec, sur le plan salarial, je ne dis pas qu'ils n'ont pas raison sur d'autres points, sur le plan salarial s'il faut admettre que leur travail est très ingrat dans le contexte des métropoles nord-américaines avec l'augmentation de la criminalité, à avoir la parité avec Toronto.

Alors, je ne vois pas comment les policiers qui, normalement, sont les premiers à devoir respecter la loi, feraient une grève illégale. Non seulement une grève illégale mais une grève illégale qui risque de créer des problèmes considérables à la population de Montréal. Je pense que dans toute cette question des grèves légales et illégales, cela me ramène à la question du métro, je suis convaincu que les dirigeants syndicaux et les travailleurs sont d'accord avec moi là-dessus, jusqu'à quel point on doit prendre comme otages des centaines de milliers de travailleurs pour des revendications salariales.

C'est pourquoi j'ai décidé de convoquer la commission parlementaire vendredi matin, pour voir si on peut éviter une grève. Ce n'est pas une demande exorbitante du gouvernement et du ministre du Travail aux deux parties de retarder le lock-out ou la grève, s'ils ont l'intention de la faire, jusqu'à la comparution devant la commission parlementaire.

M. D'Anjou : Justement, monsieur, sur le sujet des policiers, ce ne sont pas des questions de salaire qui préoccupent les policiers à l'heure actuelle, ce sont les conditions de travail, les vacances et la semaine de quatre jours. Les gars ont l'air décidés à ne pas lâcher là-dessus.

M. Bourassa : Je ne veux pas parler pour l'instant des interventions du gouvernement, mais comprenez avec moi que le gouvernement, s'il est le moins responsable, doit prendre toutes les mesures pour faire face à la situation, s'il y avait une grève des policiers, comme je le disais, sont les premiers normalement qui doivent respecter la loi, les incitera à poursuivre leurs efforts d'entente avec le conseil de sécurité, d'autant plus que le conseil de sécurité actuellement examine les propositions qui lui ont été faites.

M. Dumas : S'il y avait grève, le gouvernement interviendrait.

M. Bourassa : Le gouvernement ne peut certainement pas laisser un million de personnes, 2 000 000 de personnes sans protection.

M. Bercier : M. L'heureux est ce que c'est sur le même sujet?

M. L'Heureux : Oui. Pour le transport en commun vous prévoyez une commission parlementaire. C'est bien certain qu'une grève du transport en commun n'est jamais agréable pour les Montréalais, mais une grève des policiers est autrement plus inquiétante; comment se fait-il que vous ne prévoyez pas une mesure analogue, taire, pour le cas des policiers?

M. Bourassa : On ne prévoit pas de grève illégale des policiers, alors qu'actuellement, et c'est leur droit, dans le cas du transport en commun, ils ont le droit de grève. Alors ce que je leur

demande, c'est de surseoir à l'application de leur droit de grève, jusqu'à ce qu'ils fassent valoir à la commission parlementaire, on avait quand même joué un rôle positif dans le cas de la grève à Hydro-Québec, jusqu'à ce qu'ils puissent faire valoir leur point de vue à la commission parlementaire.

Il n'y aura pas de grève des policiers, parce que je ne crois pas que le fait de mettre en danger la sécurité de centaines de milliers de Montréalais soit l'objet des policiers dans leurs revendications salariales. S'il apparaît clairement, à la commission parlementaire, que les grévistes, que la partie syndicale a raison par rapport à la partie patronale, le gouvernement a toujours des moyens d'intervention. Si c'est le contraire, la partie syndicale va se rendre compte qu'elle ne doit pas utiliser le public montréalais comme otage.

M. Bercier M. D'Anjou, dernière question sur le même sujet.

M. D'Anjou : Sur le sujet des policiers, M. Bourassa, les policiers ont fait cette semaine, à Montréal, du zèle auprès des citoyens, auprès des camionneurs, ont ralenti le travail sur les chantiers olympiques, ont ralenti la circulation...

M. Bourassa : Quelques heures seulement.

M. D'Anjou : Oui, mais si les policiers décidaient de prendre des mesures analogues, est-ce que le gouvernement interviendrait, parce que même là il y a quand même des problèmes?

M. Bourassa: Si j'ai bien compris, les policiers ont appliqué à la lettre les directives qu'ils reçoivent.

M. D'Anjou : Alors, est ce que les directives des policiers de Montréal comptent par exemple arrêter tous les camions de terre qui sortent du chantier olympique, est ce que c'est dans les directives normales d'un policier de Montréal?

M. Bourassa : Je n'ai pas les directives en main. Les policiers je pense que votre question, je comprends qu'elle est justifiée, elle est peut-être une journée en retard, parce que selon mes informations ils ont cessé ce travail.

M. D'Anjou : Oui, mais cela peut recommencer.

M. Bourassa : Pour l'instant, ils ont cessé ce travail, parce qu'ils se sont rendu compte que la majorité de la population ne les approuvait pas là-dessus. L'attitude qu'on prend là-dessus, c'est pour le bien-être même du syndicalisme. Si on multiplie les grèves qui mettent en danger des millions de citoyens ou qui embarrassent très sérieusement des centaines de milliers de travailleurs, c'est le syndicalisme qui va finalement en souffrir et c'est pourquoi le gouvernement intervient ou pourquoi j'interviens personnellement à l'occasion ou pourquoi le ministre du Travail propose la convocation d'une commission parlementaire. Il ne faut quand même pas oublier qu'il y a eu une grève de quinze jours à Montréal, au mois d'août, qui a sérieusement ennuyé des centaines de milliers de Montréalais et si elle recommence... L'an dernier, elle a duré sept semaines. C'était une grève illégale de sept semaines. Il y a des cas particuliers, comme ceux-là, qui justifient, je pense bien, l'action du gouvernement. Si le syndicalisme abuse au détriment de la population travaillante, il peut en payer un prix

très cher. Le gouvernement, trouvant que le syndicalisme est essentiel au progrès social, se croit justifié de poser des gestes spéciaux comme cela.

M. Bercier : Jean-Pierre Gagnon, Richard Cléroux, Jacques Keable, Gilles Lesage.

M. Gagnon : Ma question, M. le premier ministre, se rapporte à un texte publié dans le Devoir il y a environ deux semaines, signé Gerald Leblanc, portant sur la politique d'information du Conseil exécutif. M. Leblanc faisait état d'une rencontre entre vous et les membres de la commission d'information du Parti libéral du Québec. On disait là-dedans que la commission avait jugé sévèrement l'attitude générale des communications émanant de votre cabinet et de votre ministère. Vous auriez répondu qu'en fait le coupable là-dedans n'était pas Charles Denis, qu'il n'était qu'un exécutant. Est-ce que cela reflétait bien votre attitude, à ce moment-là?

M. Bourassa : J'ai été étonné de lire cet article parce que jamais M. Hutchison n'a communiqué avec moi pour discuter de M. Charles Denis. Ce qui m'étonne encore plus, c'est que M. Leblanc n'ait pas vérifié avec moi. Je ne sais pas si, vous, vous auriez vérifié avec moi.

M. Gagnon : Je le fais, la.

M. Bourassa : D'accord. Je vous le dis, là. Je vous dis que jamais M. Hutchison n'a communiqué avec moi, ni M. Desrosiers pour demander que M. Denis change son attitude. Laissez-moi terminer. C'est du drôle de journalisme de s'attaquer personnellement à un individu comme on l'a fait sans vérifier ni auprès de M. Denis, ni auprès de moi, ni auprès de M. Desrosiers. C'est tout ce que j'ai à dire.

M. Gagnon : Est ce qu'il n'y a pas eu de rencontre entre la commission d'information et ...

M. Bourassa : Non, il n'y en a pas eu.

M. Bercier : Richard Cléroux.

M. Daigneault : Daigneault.

M. Bercier : Daigneault. Excuse-moi.

M. Daigneault : Il n'y a pas de quoi. Pour en revenir à la CTCUM, le règlement de la dernière grève, il y a deux semaines, aurait coûté 31 millions \$. Lors de la grève qui a eu lieu l'an dernier, le gouvernement a promis plus ou moins à la CTCUM qu'on renflouerait les coffres. Est ce qu'on a encore fait la même promesse cette fois-ci? On sait que le déficit de la CTCUM est à peu près de 40 000 000 \$ par année.

M. Bourassa : Chaque année, le gouvernement rencontre les dirigeants de la CUM pour faire face à leur situation financière, pour examiner leurs problèmes et, l'an dernier, nous les avons rencontrés, nous avons donné si ma mémoire est bonne 45 000 000 \$ et je n'ai pas eu de demande précise de la part de la CTCUM. Nous allons les rencontrer encore cette année pour examiner leurs problèmes financiers. Pour répondre directement à votre question, il n'y

a pas de demande ad hoc de 1 million \$ ou de 3 millions \$. Il n'y a pas de demande comme celle-là. Chaque année on dit que les problèmes financiers de la ville de Montréal ou de la CTCUM sont les suivants.

M. Daignault : Vous attendez le mois de mars.

M. Bourassa : Pas pour les ententes qui viennent.

M. Keable : Est-ce que la déclaration du ministre Saint-Pierre, hier à New York, était l'énoncé d'une politique approuvée par le conseil des ministres ou si c'était une politique du ministre de l'Industrie et du Commerce et deuxièmement, sur quels arguments le Québec va faire reposer son opposition à la loi fédérale sur la provenance des investissements?

M. Bourassa : Habituellement, dans les discours importants les ministres me soumettent leurs textes et M. Saint-Pierre m'a soumis son texte lundi. Je l'ai examiné, j'en ai discuté avec lui. Il parlait au nom du gouvernement, mais je ne vois pas toutes les interprétations qui sont faites. S'il fallait passer notre temps à détruire les mythes, il ne nous resterait pas de temps pour administrer. Ce qu'a dit M. Saint-Pierre c'est que le Québec a besoin d'investissements étrangers. Je l'ai dit au mont Gabriel. Qu'on regarde la convention collective dans le cas de la Côte-Nord, le ministère du Travail m'a dit qu'il y a au-delà de 150 000 000 \$ additionnels, je tiens à le souligner, qui ont été donnés aux 18 000 travailleurs par les trois multinationales qui s'y trouvent il ne faut quand même pas négliger les deux côtés de la médaille dans toute cette question. L'idéal serait que les Québécois aient tout le capital de risque nécessaire. M. Bercier lui-même va admettre que cela n'existe pas. Il faut recourir à des investissements étrangers.

M. Gagnon : M. Bercier n'aime pas tellement qu'on le prenne à témoin.

M. Bourassa : On a besoin d'investissements étrangers, mais il s'agit de les accepter avec certaines conditions. C'est ce qu'a dit M. Saint-Pierre. Il a dit qu'il y avait des entreprises québécoises qui n'avaient pas une efficacité ou ne contribuaient pas au dynamisme. Par ailleurs, il n'a pas voulu identifier la source du capital en disant local tout était bon et quand c'était du capital étranger tout était mauvais. Je veux dire, ce n'est pas une nouvelle... vous allez être d'accord avec ça.

M. Keable : Non, par rapport...

M. Bourassa : Vous n'êtes pas d'accord? Là, laissez-moi... Vous et, quand c'est le capital local, tout est bon.

M. Keable : C'est le capital qui n'est pas bon de toute façon, mais ça, c'est autre chose.

M. Bourassa : Bien oui, mais! Je comprends qu'on est sociaux-démocrates tous les deux, mais on est en Amérique du Nord.

M. Keable : Cela, il n'y a personne qui sait ce qu'est votre social-démocratie, on attend votre livre.

M. Bourassa : Je vais publier un livre et vous allez être convaincu, si vous êtes honnête intellectuellement, avec les dizaines de mesures qu'on a adoptées pour réduire les inégalités sociales.

M. Keable : On verra ça. Entre-temps, il reste que les déclarations d'hier de M. Saint-Pierre étaient en contradiction avec les déclarations du même ministre il y a déjà quelques mois.

M. Bourassa : Non.

M. Keable : Comment est-ce qu'on doit comprendre ce revirement, ce changement d'attitude?

M. Bourassa : Avez-vous lu son texte?

M. Keable : Plusieurs fois.

M. Bourassa : Complètement?

M. Keable : Oui, en français et en anglais.

M. Bourassa : Alors, quelles contradictions avec ses anciennes déclarations, on prend un peu de temps, mais ça ne fait rien, donnez un exemple.

M. Bercier : Par exemple, ITT.

M. Bourassa : Quelle différence y a-t-il avec les deux textes?

M. Bercier : M. Saint-Pierre a déjà déclaré que, en vertu de la nouvelle politique économique du Québec. Vis-à-vis des investissements étrangers, ITT ne serait peut-être pas aujourd'hui au Québec.

M. Bourassa : Qu'est-ce qu'il a dit dans son discours qui contredit n'êtes pas d'accord que, quand c'est le capital étranger, tout est mauvais

M. Bourassa : Il n'a pas dit les investissements étrangers...

M. Bercier : c'est toujours dans le même « bag » que ce qui existait auparavant.

M. Bourassa : Non, il n'a pas dit les investissements étrangers à n'importe quel prix. Lisez ses quatre dernières pages.

M. Keable : C'est une politique absolument non discriminatoire à l'endroit du capital étranger.

M. Bercier : Il ne contredit pas ça, au contraire.

M. Bourassa : Non...

M. Keable : C'est textuel.

M. Bourassa : Non, il a dit qu'il ne faisait pas de discrimination dans la source des capitaux sur les conséquences, mais il n'a pas dit qu'ITT pourrait venir au Québec en vertu de la politique énoncée à New York sans condition. Je pense que, là-dessus, M. Saint-Pierre pourra donner les explications. Mais je crois, en toute honnêteté que vous devez faire un effort pour l'interpréter à la lumière des différentes déclarations, mais il n'y a pas de contradiction dans ses politiques.

M. Bercier : Les conditions seront lesquelles, M. Bourassa?

M. Bourassa : Les conditions.

M. Bercier : Sans conditions.

M. Bourassa : Cela dépend de chaque cas. Je veux dire qu'il y a des cas où les conditions sont plus contraignantes que d'autres. Est-ce qu'il y a d'autres questions?

M. Bercier : M. Lesage.

M. Lesage : C'est sur le bill 22 encore. C'est parce que; je voudrais tirer quelque chose au clair. Vous avez dit qu'il n'était pas question de modifier la loi cette année. Pour la réglementation, vous avez dit: Elle est souple, elle permet... mais est-ce que pour l'année académique en cours, on doit conclure que le Québec va devoir vivre. Avec

M. Bourassa : Mais vous référez à quel règlement?

M. Lesage : Sur les tests, le contingentement, tout ça, les règlements tels qu'ils sont à l'heure actuelle?

M. Bourassa : Je ne sais pas à quoi vous vous référez, parce qu'il y a eu toute une série de règlements. Dans le cas de l'affichage, dans le cas de l'étiquetage...

M. Lesage : Sur la question de l'enseignement.

M. Bourassa : Ah! sur l'enseignement. Le ministre de l'Éducation examine, ces jours-ci, la réglementation. La loi, je crois qu'il n'y a aucune nécessité de la modifier. Quant à la réglementation, on croit que non, mais on examine la situation actuellement. On croit qu'il ne sera pas nécessaire de la modifier. Tout ce que je puis vous dire, c'est que le ministre examine, ces jours-ci... Il attend des avis juridiques ou des informations additionnelles sur cette question.

M. Bercier : Y a-t-il d'autres questions?

M. Bourassa : D'ailleurs, le ministre de la Justice m'a dit qu'il devait le faire demain, mais il l'a retardé de quelques jours parce qu'il n'avait pas toutes les informations. Je crois que, au moment opportun, il fera une déclaration sur cette question. Comme je vous le dis en gros. C'est l'effort de francisation le plus important sur le plan historique au Québec, mais il y a

des problèmes d'application temporaires que nous examinons à la lumière de la loi et des règlements.

M. Bercier : Dernière question.

M. Dumas : C'est le ministre de la Justice qui a fait un examen particulier de cette loi?

M. Bourassa : C'est le ministre de l'Éducation qui reçoit des avis juridiques et qui a une certaine formation juridique.

M. Bercier : Dernière question, Daniel L'Heureux.

M. L'Heureux : Sur la réforme administrative, M. Bourassa, est ce que vous pourriez au moins...

M. Bourassa : C'était quand même ma première nouvelle.

M. L'Heureux : Quand même, je voudrais que vous nous donniez les noms c'est que la loi 22 a pour but de faire du français la langue officielle.

M. L'Heureux : nous donner...

Je sais qu'on pourrait en parler d'une des présidents de comité, en particulier les quatre principaux comités, celui des ressources humaines, de la qualité de la vie, des ressources naturelles, du développement industriel et du comité d'aménagement du territoire.

M. Bourassa : Ce sont les ministres séniors, mais cela va être par rotation, comme je vous l'avais dit.

M. L'Heureux : D'accord, mais actuellement?

M. Bourassa : Cela va se faire d'une façon rotative. M. Saint-Pierre est déjà président du comité économique. Les autres ministres, c'est parce que nous n'avons pas l'intention de les nommer immédiatement, étant donné que nous devons nommer un secrétaire général adjoint à M. Coulombe à chaque comité. Les ministres seront connus incessamment. Je crois que cela devait être M. Saint-Pierre, M. Choquette, M. L'Allier et M. Lachapelle.

M. Bercier : La conférence de presse prend fin. Merci, M. Bourassa.